
Objet : Accueil des élèves allophones et d'enfants de parents issus de l'immigration

Directive : 1009 – Administration générale

En vigueur : Janvier 2017

Révision : Avril 2021

Référence : MEDPE— [Loi sur l'Éducation](#) et [politique 321](#)
[Politique 3.13](#) du Conseil d'éducation du DSFS

BUT

Le District scolaire francophone Sud (DSFS) souhaite accueillir des élèves allophones et des enfants de parents issus de l'immigration dans les écoles sur son territoire. La contribution des allophones à intégrer la communauté acadienne et francophone est essentielle à son essor et à son épanouissement. Cette directive vient préciser l'admission à l'école française, tout en respectant les dispositions de la Loi sur l'éducation.

DÉFINITIONS

Élève allophone : est un ou une élève qui a pour langue première une autre langue que le français et l'anglais et qui n'a pas la compétence linguistique suffisante dans une des deux langues officielles (voir Annexe B).

LIGNES DIRECTRICES

1. Les élèves allophones ont droit aux privilèges scolaires au même titre que tous les autres élèves inscrits dans les écoles du DSFS.
2. Il se peut que, lors de l'inscription à l'école, le parent n'ait pas été conscientisé à la dualité linguistique de la province du Nouveau-Brunswick qui reconnaît l'existence de deux secteurs d'éducation distincts. Ainsi, le DSFS accueillera l'élève allophone provenant d'un district anglophone jusqu'à 2 ans après son arrivée dans le système scolaire du pays d'accueil.

3. Pour les élèves allophones et les enfants de parents issus de l'immigration inscrits dans le système scolaire anglophone depuis plus de deux ans et désirant faire le transfert dans une école du DSFS, un comité étudiera le dossier de l'élève avant d'approuver son inscription à l'école francophone. Des lignes directrices serviront à guider le comité dans ses recommandations. La direction de l'école ou sa personne déléguée aura complété une entrevue préliminaire avec les parents (voir gabarit en Annexe A).

4. **a) Processus de demande**

- Tout cas d'admission sujet à cette politique sera dirigé à la personne coordonnatrice des services d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants ou à la présidence du comité.

b) Composition du comité :

Les personnes siégeant à ce comité seront les suivantes :

- Direction exécutive à l'apprentissage concernée;
- Direction des services d'appui à l'apprentissage **ou** une personne agente pédagogique des services d'appui à l'apprentissage;
- Personne coordonnatrice des services d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants **ou** une personne agente pédagogique des nouveaux arrivants;
- Direction d'école **ou** un membre de l'équipe d'appui de l'école.

c) Fonctionnement du comité :

- Le comité fonctionnera par consensus. S'il n'y a pas de consensus, un vote aura lieu.
 - Sur réception d'une demande, la présidence convoque une réunion du comité.
 - La direction d'école ou sa personne déléguée présente le cas au comité, incluant la demande d'admission dûment remplie.
 - Le comité délibère et arrive à une décision.
 - Toutes les décisions doivent respecter les critères et les principes directeurs.
 - Les décisions possibles sont les suivantes :
 - Admis
 - Besoin plus d'information
 - Non admis
 - Les parents peuvent faire appel à un refus d'admission à la direction générale. La direction générale peut appuyer ou infirmer la décision du comité.

d) Les principes directeurs :

- Le bien-être de l'enfant dans son cheminement personnel;
- Le respect de la mission et la vision de l'école francophone au DSFS;
- Le respect des principes de l'inclusion scolaire;
- Le respect de l'équité dans le traitement des demandes d'admission;

e) Les critères à considérer :

- La langue maternelle/langue parlée à la maison ;
 - Le niveau d'engagement des parents dans l'intégration à la communauté et à la culture francophone (ex. : activités sociales, camps d'été, activités culturelles, etc.);
 - Le niveau d'engagement des parents dans l'appui de leur enfant dans l'apprentissage du français (ex : participation à des activités socioculturelles en français, etc.);
 - Le niveau d'intérêt de l'élève à apprendre le français (ex. : lire, regarder des vidéos, émissions de télévision en français, etc.);
 - L'engagement des parents à inscrire les petits frères et les petites sœurs à l'école francophone;
 - Les motivations parentales ou familiales à inscrire leur enfant à l'école francophone;
 - Les parents comprennent que les communications officielles du DSFS et des écoles se font en français.

- Le comité se réserve le droit de considérer des situations particulières.



DEMANDE D'ADMISSION DE LA PERSONNE APPRENANTE ALLOPHONE OU
NON-AYANT DROIT

Famille : _____

Enfants : _____

Pays de naissance : _____

**Demande d'admission d'un(e) élève allophone ou d'un(e) enfant de parents issus d'immigration
ou demande de transfert d'un(e) élève après 2 ans ou plus dans un système anglophone**
Profil de la famille

Dans le but de mieux connaître votre enfant, nous aimerions vous poser quelques questions au sujet de votre famille

Nom de famille du père/tuteur : _____ Prénom : _____

Langue maternelle : _____ Lire : Écrire :

Autres langues parlées : _____

Connaissance du français : aucune un peu maîtrise (B1 ou +, autonome)

Commentaires : _____

Connaissance de l'anglais : aucune un peu maîtrise (B1 ou +, autonome)

Commentaires : _____

Statut légal du père/tuteur : citoyen canadien permis d'études permis de travail résidence permanente
 demandeur d'asile statut diplomatique visiteur ou autre statut

Date d'entrée au Canada : (mm/jj/aaaa) _____

Preuve de documentation (photocopiée) et date d'échéance (s'il y a lieu) : (mm/jj/aaaa) _____

Nom de famille de la mère/tutrice : _____ Prénom : _____

Langue maternelle : _____ Lire : Écrire :

Autres langues parlées : _____

Connaissance du français : aucune un peu maîtrise (B1 ou +, autonome)

Commentaires : _____

Connaissance de l'anglais : aucune un peu maîtrise (B1 ou +, autonome)

Commentaires : _____

Statut légal la mère/tutrice : citoyen canadien permis d'études permis de travail résidence permanente
 demandeur d'asile statut diplomatique visiteur ou autre statut

Date d'entrée au Canada : (mm/jj/aaaa) _____

Preuve de documentation (photocopiée) et date d'échéance (s'il y a lieu) : (mm/jj/aaaa) _____

Quelles langues parlez-vous à la maison ? _____

Statut légal de l'enfant : citoyen canadien permis d'études permis de travail résidence permanente
 demandeur d'asile statut diplomatique visiteur ou autre statut

Date d'entrée au Canada : (mm/jj/aaaa) _____

Preuve de documentation (photocopiée) et date d'échéance (s'il y a lieu) : (mm/jj/aaaa) _____

Parcours migratoire (élève allophone)L'élève a séjourné dans un camp de réfugiés : oui non

Pays :

Durée :

Est-ce que vous avez d'autres membres de votre famille au Canada (plus jeune sœur, frère, tante, etc.) ?

Prénom(s)	Âge	École	Niveau scolaire

Questions d'engagement des parents

Quelles sont vos raisons de choisir l'école francophone ?

Quelles sont les actions que vous avez posées pour encourager votre enfant de mieux connaître la langue française ?

Quelles sont les actions que vous pouvez faire pour appuyer votre enfant dans ses apprentissages du français et des autres matières scolaires ?

Planifiez-vous inscrire d'autres enfants à l'école francophone?

Oui _____ Non _____

Êtes-vous prêts à faire participer vos enfants (tous, élèves inscrits et futurs inscrits) à des activités d'acquisition langagière pour les enfants d'âge préscolaire?

Oui _____ Non _____

Est-ce qu'on peut partager vos coordonnées avec les services à la petite enfance du DSFS?

Oui _____ Non _____

Échelle globale - Niveaux communs de compétences

Source : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/>

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Exemple de questions pour vérifier le niveau d'autonomie en anglais :

- Explique-moi tes rêves, tes ambitions.
- Décris-moi une expérience intéressante que tu as vécue.
- Explique-moi ton passe-temps favori et pourquoi il t'intéresse.
- Quels sont tes sujets favoris à l'école et pourquoi ils t'intéressent.

Le niveau B1 est le début du niveau autonome.

Un/e élève autonome dans la langue va pouvoir parler assez longuement sur un sujet qu'il/elle connaît ou qui l'intéresse. L'âge, la maturité et l'expérience de l'élève sont aussi des facteurs à considérer.

Un/e élève non autonome dans la langue va donner de courtes réponses et ne pourra pas fournir beaucoup de détails.

Cette conversation peut se faire à l'écart des parents avec une autre personne intervenante.

Cette évaluation a simplement pour but d'examiner le niveau d'autonomie dans la langue cible.